



PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'APINAC

24 juillet 2025

Les membres du conseil municipal se sont réunis, le 24 juillet 2025 à 20h30, à la mairie, sous la présidence du maire, Simone Christin-Lafond.

Présents : Marie-Claire BARCOUDAT, Jean BRANSIET, Simone CHRISTIN-LAFOND, Sylvie COUVREUR, Alcide CROS, Séverine JASSERAND, Joseph GAGNAIRE, Jérôme MAY, René SUCHET.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Quorum : 5

Présents : 9

Votants : 9

Absents représentés : -

Absent excusé : -

Secrétaire de séance : Sylvie Couvreur

Madame la maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 juin 2025 ;
2. Bilan d'activité de la bibliothèque ;
3. Subvention exceptionnelle à l'association ADMR d'Usson-en-Forez ;
4. Fonds de concours Loire Forez Agglomération enveloppe n° 1 (achat chauffe-eau salle des fêtes) ;
5. Demande de subvention auprès du conseil départemental au titre de l'enveloppe de viabilité hivernale 2026
6. Convention de déneigement avec l'entreprise de Florent TP
7. Demande de subvention auprès du conseil départemental pour l'entretien de la voirie forestière (Le Crozet, Pommiers, Les Mas, Le Bois de Trait, Les Baux, Les Rivourines)
8. Adhésion au service « protection sociale complémentaire risque de prévoyance du CDG 42
9. Informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 juin 2025

Madame la maire soumet aux membres du conseil municipal le compte rendu de la réunion du 12 juin 2025 pour observations. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. Bilan d'activité de la bibliothèque

Bernadette Pourrat et Marie-Hélène Gentis, bénévoles, présentent au conseil municipal les activités de la bibliothèque et le travail effectué par les dix bénévoles au cours de l'année 2024 qui en assurent collégialement la gestion.

Elles présentent la fréquentation et le nombre d'usagers, les animations et expositions, la circulation des livres, le nombre de documents, ainsi que les éléments de financement et de gestion.

La bibliothèque affiche un dynamisme et un rayonnement toujours aussi important.

Madame la maire remercie chaleureusement l'ensemble des bénévoles pour leurs actions au service de la bibliothèque de la commune, particulièrement appréciée par les habitants et par les visiteurs des communes voisines.

3. Subvention exceptionnelle à l'association ADMR d'Usson En Forez

L'association ADMR d'Usson-en-Forez avait fait une demande de subvention exceptionnelle en juin 2024 pour aider le service de portage de repas face aux difficultés financières rencontrées. Pour l'année 2023, le déficit s'élevait à 18 932 €.

Après consultation des maires il a été proposé aux communes de verser une subvention exceptionnelle pour réduire ce déficit. Après une réunion avec l'ADMR, il a été convenu que la contribution de la commune d'Apinac s'élève à 586€.

Il est proposé au conseil municipal d'octroyer la somme de 586 € à l'association ADMR et d'autoriser madame la maire à émettre le mandat correspondant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'entretien de la voirie forestière : Le Crozet, Pommiers, Les Mas, Le Bois de Trait, Les Baux, Les Rivourines

Le contrat territorial forestier entre LFA et le Département signé en février 2024 rend éligible certaines voies forestières de la commune à une aide départementale pour cet investissement d'entretien, à hauteur de 50% de la dépense (avec un coût plafond de 16 €/ml) et avec l'aide de Loire Forez Agglomération à hauteur de 10 % de la dépense.

Certaines voies forestières du Crozet, de Pommiers, des Baux, des Rivourines, des Mas et Bois de Trait sont dans un état très dégradé. Elles nécessitent d'y engager des actions d'entretien / restauration.

Afin de pouvoir engager les études, procédures et travaux en 2026, il convient de solliciter la mobilisation de cette aide auprès du Département dans le cadre d'un appel à partenariat échu fin septembre 2025.

Le dossier de demande de subvention sera ensuite ajusté et complété en fonction de la nature des coûts des travaux qui seront estimés après devis d'entreprises.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter le Département de la Loire pour monter le dossier de subvention en vue de la réalisation éventuelle de l'entretien / restauration des voiries forestières mentionnées ci-dessus et ce, lors du prochain mandat, à partir de l'année 2026.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'enveloppe de viabilité hivernale 2026

En raison de la fermeture de l'entreprise qui fournissait ce matériel sur notre territoire, cette délibération est reportée.

6. Convention de déneigement avec l'entreprise Florent TP

Reportée

7. Adhésion au service « protection sociale complémentaire – risque prévoyance » du CDG 42

L'objet de la convention avec le centre de gestion 42 est de définir les conditions de réalisation et de financement relatives au service « *protection sociale complémentaire – risque prévoyance* ». Ceci induit une participation financière de la part de la collectivité versée à l'agent mensuellement. La participation minimale de la collectivité à ce service par agent est de 7€ par mois, à laquelle s'ajoute une contribution financière annuelle de 25€ pour l'exécution de cette mission par le CDG 42

Madame la maire précise que, au vu de la complexité des propositions en ce domaine, ce montant pourra être revu le cas échéant.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal d'adhérer à ce service pour chaque agent.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Informations diverses

- Les évènements culturels de l'été sont détaillés dans le bulletin municipal distribué dans le courant du mois de juillet.
- Le stade de football sera mis aux normes de manière à être homologué. Une convention sera passée avec le club de Usson en Forez qui souhaite pouvoir l'utiliser

Fin de la séance du conseil municipal à 21h 45.

La maire,

Simone CHRISTIN-LAFOND



La secrétaire,

Sylvie COUVREUR.

